



2 VOUS À NOUS  
Toute notre expérience  
à votre service

## POLITIQUE IMPARTIALITE ET INDEPENDANCE - V1

2 Vous à Nous

L'impartialité et l'indépendance sont des éléments essentiels nécessaires à respecter lors des jugements que chacun d'entre nous doit effectuer lors des missions qui nous sont confiées. Qu'elle soit réelle ou perçue, l'impartialité et l'indépendance sont des piliers incontournables dans la reconnaissance de notre Pôle évaluation sur le marché.

Le « pôle Évaluation » de 2 Vous à Nous se doit de délivrer des prestations de qualité, en toute objectivité et exemptes de doute quant à l'impartialité. Dans ce but, il est impératif de formuler explicitement les engagements et les limites que nous nous imposons afin de garantir au mieux que les décisions prises soient incontestables et exemptes de tout conflit d'intérêt.

Nous avons analysé les conflits d'intérêts potentiels au travers d'une analyse de risques et nous avons défini un plan de maîtrise afin de les éviter ou de les minimiser. Lorsqu'un risque ne peut être éliminé, les risques résiduels sont identifiés et maîtrisés.

Nous nous engageons à revoir cette analyse annuellement et nous la tenons à disposition de nos prospects, clients et Cofrac sur simple demande.

L'analyse des conflits d'intérêts adopte une approche fondée sur le risque, afin de privilégier l'anticipation et de pouvoir éviter ou maîtriser tout risque identifié, qu'il soit réel ou potentiel.

Pour garantir cette impartialité, nous nous interdisons, en matière de prestations :

- D'effectuer une prestation de conseil (assistance conseil, consulting, coaching) dans les 12 mois qui suivent une visite d'évaluation,
- D'effectuer une évaluation pour toutes structures ayant bénéficié de notre part d'une mission de conseil (assistance conseil, consulting, coaching) dans les 24 mois précédant la visite d'évaluation
- De positionner un évaluateur qui aurait un conflit d'intérêt connu avec la structure à évaluer

Toutes les personnes intervenant dans le processus d'évaluation doivent pouvoir agir sans qu'aucune influence ne vienne perturber leur jugement. Lorsqu'un risque apparaît, chacun a le devoir d'informer l'organisme en s'adressant à son gérant, au Référent SMS ou au Relais Qualité.

Nous encourageons toutes les parties prenantes à s'impliquer dans cet objectif d'impartialité et d'indépendance en respectant l'ensemble des procédures définies.

La direction de 2 Vous à Nous s'engage personnellement à mettre tout en œuvre pour que chacun d'entre nous puisse intervenir en toute impartialité et de prendre les décisions en toute indépendance.

Lionel DELATTRE

28/08/2023